



Municipalité
1513 Hermenches

Préavis de la Municipalité d'Hermenches, n° 04 / 2026

Acceptation de la signature d'une reconnaissance de dette pour les travaux d'épuration du bâtiment ECA 151 sur la parcelle no 134

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Lors des travaux liés à la route ainsi qu'à ses infrastructures et afin que la commune soit en conformité lors du raccordement à l'EMB, la Municipalité s'est approchée du propriétaire du bâtiment ECA 151 situé sur la parcelle no 134 pour qu'il bénéficie de la présence de l'entreprise afin de se relier au réseau d'épuration.

II. Situation actuelle

Le propriétaire a accepté d'entreprendre ces travaux mais au vu du coût total conséquent de ces interventions, il a demandé à la commune de pouvoir s'acquitter de ce montant en plusieurs mensualités réparties sur cinq ans.

III. Proposition

La Municipalité vous propose d'accepter cette manière de procéder, sous condition de la signature d'une reconnaissance de dette envers la commune d'Hermenches du propriétaire du bâtiment ECA 151 situé sur la parcelle 134 et avec les modalités suivantes :

- Facture no 36415 de l'entreprise Frutiger de CHF 66'676,25 avec un remboursement minimum de CHF 6'700.- par semestre,
- 1^{er} remboursement en juin 2026,
- Dernier remboursement en décembre 2030,
- Taux d'intérêt appliqué à 1%.

IV. Conclusion

La Municipalité souhaite vivement que le Conseil Général donne son aval aux conclusions qui suivent sur la base des éléments d'information qui précèdent et du contenu du rapport de la commission.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose que le Conseil Général prenne la décision suivante :

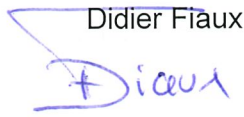
LE CONSEIL GENERAL D'HERMENCHES

- Vu le préavis de la Municipalité no 04 / 2026 concernant l'octroi d'un prêt de CHF 66'676,25 avec une reconnaissance de dette signée ;
- Vu le rapport de la commission nommée pour cet objet ;
- Vu que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

décide

1. autoriser formellement la Municipalité à signer une reconnaissance de dette avec le propriétaire du bâtiment ECA 151 situé sur la parcelle no 134 et selon les modalités susmentionnées.

Municipalité d'Hermenches

Didier Flaux

Vice-Syndic



Myriam Gex-Fabry

Secrétaire municipale

Hermenches, le 4 mai 2026